

le poisson qu'ils auraient pris pour l'expédier par n'importe quel moyen de transport, et d'engager des équipages, tant que le Congrès n'aurait pas aboli les droits imposés sur le poisson de provenance canadienne importé aux Etats-Unis. Si le sénat américain eût ratifié cette convention qu'avait approuvée le président Cleveland, les pêcheurs Américains auraient encore été privés du droit d'expédier leur poisson en transit sur le territoire canadien, et de faire le commerce dans nos ports. De sorte qu'on voit l'inconséquence de la conduite de M. Cleveland, qui après avoir d'abord recommandé au Congrès des Etats-Unis l'adoption de ce même traité, par lequel les pêcheurs Américains étaient privés du droit d'expédier leur poisson en transit, s'est tourné contre le Canada, lorsque le sénat eût rejeté ce traité, et nous a menacés de mettre fin aux relations commerciales existant entre les deux pays, parce que nous ne voulions pas permettre aux pêcheurs américains de violer le traité de 1818, en expédiant en transit leur poisson à travers notre territoire.

Tous les membres de cette Chambre ont dû, j'en suis sûr, observer avec plaisir le calme admirable avec lequel le peuple canadien a accueilli cette menace de représailles. La presse des deux partis, presque sans exception, je crois, a déclaré que l'attitude du gouvernement canadien était la bonne, et que nous ne devions pas, en face de cette menace, nous désister de nos prétentions. Il s'est, à la vérité, élevé une voix — et je suppose qu'au cours de cette session il en sera parlé — si non à l'appui de la position prise par les Etats-Unis, du moins contre la ligne de conduite du Canada. Je veux parler de l'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) qui a déclaré à St-Thomas, deux ou trois jours après que le message de représailles eût été adressé au Congrès, que la politique du gouvernement canadien était mauvaise, malveillante, injudicieuse et dure, et qu'elle devrait être changée. Pourquoi? Parce que l'on disait que le Canada, en appliquant son interprétation du traité de 1818, avait tenu à l'égard des Etats-Unis une conduite illibérale et fâcheuse; et cependant, quelques jours après cette déclaration, le président Cleveland adressait au Congrès un message dans lequel il disait, que depuis le 3 mars 1887 — c'est-à-dire pendant deux saisons entières de pêche — "aucun cas n'a été rapporté au département dans lequel on se soit plaint que les autorités canadiennes eussent traité les bateaux de pêche américains avec malveillance ou illégalement, sans que les Etats-Unis aient obtenu une réparation prompte et satisfaisante." Cette déclaration me paraît une réponse suffisante à la prétention, qu'en faisant valoir ses droits garantis par le traité de 1818, le Canada se serait montré dur et peu généreux.

Quelle a été la conduite du Canada? Depuis trente-cinq ans il insiste pour conclure avec les Etats-Unis un arrangement qui suspendrait le traité de 1818, et le remplacerait par une nouvelle convention basée sur des concessions et des avantages réciproques. C'est dans ce but que fut conclu le traité de 1854, de même que celui de 1871. Ce sont les Etats-Unis qui ont mis fin à ces deux traités. Le dernier effort tenté pour régler cette question a aussi été repoussé par les Etats-Unis; et si aujourd'hui les dispositions du traité conclu, il y a soixante et dix ans sont jugées oppressives, si aujourd'hui elles doivent peser lourdement sur les pêcheurs américains et leur causer du tort, la faute en est, non pas à Ottawa, ni à Londres, mais à Washington et au Congrès américain. Par conséquent il ne reste au parlement du Canada d'autre alternative que de maintenir les droits solennellement stipulés entre les deux pays, en 1818; et j'ai l'espoir que la prochaine administration des Etats-Unis, ayant le contrôle des deux Chambres, une administration républicaine, qui, tant en 1854 qu'en 1871, a conclu les traités qui ont été mis en force, envisagera la position autrement qu'on ne l'a fait depuis quelques mois, et pourra soumettre un règlement sur une base satisfaisante pour les deux pays, et de nature à favo-

M. WHITE (Cardwell).

riser le développement des relations amicales que nous désirons tous voir exister entre eux. Si l'on eût écouté cette menace de représailles, si le Congrès américain eût suivi la recommandation du président Cleveland, le Canada en eût sans doute souffert plus ou moins gravement, pendant quelque temps; mais je ferai observer que si le commerce de transit du Canada à travers le territoire américain a été, en moyenne, de \$66,000,000 par année, en 1882 et 1883, il est tombé à une moyenne de \$32,000,000, en 1886 et 1887, soit une réduction de moitié, ce qui démontre l'indépendance croissante du Canada en ce qui regarde ses moyens de communication avec les pays étrangers.

Son Excellence a annoncé, dans le discours du trône, qu'une mesure sera présentée pendant cette session pour amender certaines dispositions de l'Acte du cens électoral. Cet acte a sans doute agrandi l'électorat en élargissant la base du suffrage et garanti l'avantage d'une uniformité réelle dans tout le pays. La question du droit de suffrage a été plus ou moins débattue depuis 1835, dans la presse, dans les assemblées publiques, et dans cette enceinte, et je crois apprécier les discussions d'une manière juste en disant que le courant de l'opinion publique a été favorable au principe de la loi fédérale, et que les seules objections soulevées contre cette mesure ont trait aux frais de révision et de préparation des listes ainsi qu'au caractère un peu complexe de la loi. C'est pourquoi la Chambre a dû apprendre avec plaisir que le gouvernement avait l'intention de simplifier la loi et de diminuer le coût de son application. Ces réformes opérées, l'acte du cens électoral devra donner peu de prise à la critique, car il a déjà un caractère si libéral qu'il confère virtuellement le suffrage à tout citoyen qui n'est pas absolument indigent, qui, en un mot, est intéressé au progrès et à la prospérité du pays, ainsi qu'au maintien des lois et de l'ordre public.

Mais la partie de beaucoup la plus importante du discours du trône est celle où l'on promet des mesures tendant à l'amélioration du service postal transatlantique et à l'établissement d'une ligne de vapeurs entre la Colombie Anglaise, la Chine et le Japon. Il ne peut y avoir de doute sur l'importance de perfectionner les moyens de communiquer entre l'Angleterre et l'Orient *via* le Canada, et de faire de la voie canadienne la principale artère du commerce intercontinental et transcontinental. S'il pouvait y avoir quelque motif pour hésiter à adopter cette politique, ce serait, je le crois, la question des dépenses qu'elle entraînera, car il est à présumer que l'établissement d'une ligne de steamers sur le Pacifique et l'amélioration du service postal transatlantique nécessiteront des crédits nouveaux de la part du parlement, mais je me permettrai de rappeler, à la Chambre que l'ancienne province du Canada considérait, il y a trente-cinq ans, la création de communications directes entre le Canada et la Grande-Bretagne, d'une importance suffisante pour la justifier d'accorder une subvention annuelle de \$220,000 pour cette fin; et il me semble que la Confédération, avec l'immense développement qui s'est produit depuis trente-cinq ans, et l'accroissement considérable de sa richesse et de ses ressources, est parfaitement en état de supporter les dépenses qu'entraînera la réalisation de ce projet.

Pour démontrer jusqu'à quel point la situation financière du Canada s'est améliorée dans ces dernières années, permettez moi de dire, que depuis la Confédération jusqu'à 1879, pendant les douze années écoulées depuis 1867, les \$67,200,000, dont la dette du pays s'est augmentée, ont été empruntées à Londres, à l'exception de \$6,000,000, tandis que, pendant les neuf dernières années, le peuple canadien seul a fourni \$43,200,000 sur les \$91,500,000 qui se sont ajoutées à la dette nette. Et le montant de l'intérêt payable sur notre dette, à Londres de 1867 à 1879, pendant les douze années écoulées depuis la Confédération, s'est accru de \$2,178,600, tandis que durant les neuf dernières années l'augmentation n'a été que de \$1,084,100. C'est-à-dire que le peuple cana-